

CONTRÔLE DU TAUX CTP 100 DEPLAFONNE

Contrôle n° 1 – Version 1.0

1. Objectif du contrôle

Le contrôle est destiné à comparer le taux du CTP 100 déplafonné du bordereau de cotisation agrégé incluant le taux d'accident du travail avec le cumul des taux des cotisations individuelles qui lui correspondent.

2. Principes généraux de fonctionnement

3. Fonctionnement du contrôle

Un contrôle différent est prévu pour chaque taux d'accident du travail. Il existe 3 contrôles distincts qui permettent de prendre en compte jusqu'à 3 taux d'accident du travail.

Les taux d'accident du travail doivent être renseignés dans les paramètres avec une date d'application valide pour la date du mois principal déclaré de la DSN.

La valeur du taux A.T. peut être renseignée, selon les situations, soit au niveau général du paramètre, soit au niveau du Siren, soit enfin au niveau du Siret.

Lorsqu'un taux A.T. change, il suffit de créer une nouvelle valeur pour le paramètre concerné avec une nouvelle date de début de période de validité et le nouveau taux applicable.

Pour un taux A.T. donné, le contrôle calcule le taux global du CTP ayant un code de cotisation « 100 » et un qualifiant d'assiette « 920 » et compare ce taux avec le cumul des taux des cotisations individuelles présentes dans les blocs 81 ayant les codes de cotisation « 045 », « 068 », « 074 », « 075 » et « 076 ».

Le résultat final compare le taux global du CTP 100 avec le cumul des taux des cotisations individuelles. Seule la stricte égalité donne un résultat « Ok ». Il y a une ligne de résultat par rupture, soit par mois principal déclaré, par Siren ou par Siret.

4. Contexte et limites du contrôle

Pour les taux des cotisations individuelles, il ne sera tenu compte que des individus du secteur privé dont le régime maladie dépend de la CNAM et qui ne dépendent pas d'un dispositif de politique publique et conventionnelle (type apprentis et autres).

5. Filtres temporaires utilisables

Les filtres temporaires permettent de sélectionner certaines données qui seront utilisées pour restreindre le champs d'application du traitement.

Lorsque la DSN contient des régularisations rattachées à des périodes antérieures, il est nécessaire de préciser dans les filtres la « Date de début de période du bordereau » et à l'identique la « Date de début de période de base assujettie ».

Numéro ▼	Libellé ▼	Catégorie ▼	Type ▼	Valeur ▼
60	FILTRE - 05.005 - Date 1 du mois principal déclaré	FILTRE	Date	01/01/1900
70	FILTRE - 05.005 - Date 2 du mois principal déclaré	FILTRE	Date	01/01/1900
50	FILTRE - 06.001 - Siren	FILTRE	Texte	*
51	FILTRE - 11.001 - Nic	FILTRE	Texte	*
62	FILTRE - 22.003 - Date de début de période du bordereau	FILTRE	Date	01/01/1900
63	FILTRE - 40.001 - Date de début du contrat de travail	FILTRE	Date	01/01/1900
52	FILTRE - 40.009 - Numéro de contrat de travail	FILTRE	Texte	*
61	FILTRE - 50.001 - Date de début de période du versement	FILTRE	Date	01/01/1900
64	FILTRE - 51.001 - Date de début de période de rémunération	FILTRE	Date	01/01/1900
65	FILTRE - 60.003 - Date de fin prévisuionnelle de l'arrêt	FILTRE	Date	01/01/1900
66	FILTRE - 60.010 - Date de la reprise après arrêt	FILTRE	Date	01/01/1900
67	FILTRE - 62.001 - Date de fin de contrat de travail	FILTRE	Date	01/01/1900
68	FILTRE - 78.002 - Date de début de période de base assujettie	FILTRE	Date	01/01/1900
69	FILTRE - 82.003 - Date de début de période de cotisation établissement	FILTRE	Date	01/01/1900

Valeurs des filtres par défaut :

Un filtre « Texte » contient par défaut une « * », ce qui signifie n'importe quel contenu de texte sera valide. Les filtres dates contiennent par défaut la valeur « 01/01/1900 » ce qui signifie que n'importe quelle date sera valide.

6. Différents niveaux de sous-totalisations (ruptures)

Par défaut, la « Date du mois principal déclaré » et le « SIREN » sont cochés pour détailler les résultats du calcul. Dans la fenêtre d'affichage des résultats, il y aura une ligne par mois déclaré et par Siren.

Si cela est nécessaire et utile, notamment en cas de résultat « Ko », il est possible de cocher le « NIC ». Dans ce cas, la fenêtre d'affichage des résultats présentera une ligne par mois déclaré et par Siret. Il sera ainsi possible d'identifier le ou les Siret présentant un résultat « Ko ».

Rubrique ▼	Désignation de la rubrique de rupture ▼	Actif ▼
S20.G00.05.005	Date du mois principal déclaré	<input checked="" type="checkbox"/>
S21.G00.06.001	SIREN	<input checked="" type="checkbox"/>
S21.G00.11.001	NIC	<input type="checkbox"/>

Avertissement : les rubriques de ruptures cochées doivent être consécutives (pas de « trou »), d'autre part chaque niveau de rupture supplémentaire entraîne une augmentation du temps de traitement qui peut être important.

7. Données restituées dans l'affichage des résultats du contrôle

Dans la fenêtre des résultats, sont affichées le résultat du calcul initial, celui du calcul attendu qui lui est comparé, les données des rubriques de ruptures et des données supplémentaires ajoutées pour apporter un complément d'information.

La donnée ajoutée est la suivante :

Rubrique	Désignation de la donnée ajoutée
S21.G00.23.003	Taux de cotisation

Exemples d'affichage des résultats :

Avec une date excluant les régularisations sur périodes antérieures :

Tri	Titre	Désignation du contrôle	Date	Réussite	Utilisateur	% pour OK	% pour KO	
100	Taux CTP 100 déplaonné AT1 vs 81-045-068-074-075-076	Taux CTP 100 déplaonné AT1 vs 81-045-068-074-075-076	06/03/2022 23:31:39	✓	JMC-TOSH2	0,01	1,00	
Réussite	Résultat du calcul	Résultat attendu	Montant de l'écart	% d'écart	Rupture 1	Rupture 2	Rupture 3	Donnée 1
✓	13,05	13,05	0,00	0,0000	01/01/2022	123456789	00019	---
✓	13,05	13,05	0,00	0,0000	01/01/2022	123456789	00037	---
✓	13,05	13,05	0,00	0,0000	01/01/2022	123456789	00052	---

En incluant les régularisations sur mois antérieurs :

Tri	Titre	Désignation du contrôle	Date	Réussite	Utilisateur	% pour OK	% pour KO	
100	Taux CTP 100 déplaonné AT1 vs 81-045-068-074-075-076	Taux CTP 100 déplaonné AT1 vs 81-045-068-074-075-076	06/03/2022 23:36:56	✗	JMC-TOSH2	0,01	1,00	
Réussite	Résultat du calcul	Résultat attendu	Montant de l'écart	% d'écart	Rupture 1	Rupture 2	Rupture 3	Donnée 1
✓	13,05	13,05	0,00	0,0000	01/01/2022	123456789	00019	---
⚠	13,05	12,96	0,09	0,6711	01/01/2022	123456789	00037	---
✗	13,05	12,72	0,33	2,6316	01/01/2022	123456789	00052	---

8. Export des résultats vers Excel